

Investir dans des sociétés “Offshore”: tout ce qui brille n’est pas or ! ¹



Michel Magnan

Ph.D., FCA, ASC

Professeur et titulaire de la chaire
de comptabilité Lawrence Bloomberg

Fellow CIRANO

École de gestion John-Molson,
Université Concordia

Avec la globalisation des marchés financiers, investir dans des sociétés cotées ayant leur siège ou des filiales dans un paradis fiscal (dites sociétés « offshore ») est maintenant relativement facile. Cependant, une fiscalité avantageuse se traduit-elle par une rentabilité plus élevée pour l’investisseur ? Les principaux constats présentés dans cet article sont les suivants.

Premièrement, des sociétés en apparence américaines, britanniques ou françaises peuvent en substance devenir offshore en dirigeant leurs opérations financières vers des paradis fiscaux. Deuxièmement, si le recours aux paradis fiscaux réduit la charge fiscale d’une entreprise, il réduit également la transparence de ses opérations ainsi que la qualité de la surveillance pratiquée par le conseil d’administration. Par conséquent, la direction y jouit d’une plus grande latitude en matière de gestion des résultats, ce qui mine leur fiabilité. Troisièmement, les investisseurs ne semblent pas être en mesure de distinguer si les résultats annoncés sont manipulés ou non, surtout dans les cas où la société-mère a son siège dans un pays de l’OCDE mais compte plusieurs filiales offshore. Par conséquent, il est possible que des résultats peu fiables soient valorisés sans tenir compte des risques sous-jacents.

Mots-clés : paradis fiscal, offshore, gestion des résultats, gouvernance.

¹ L’auteur remercie le conseil de la recherche en sciences humaines du Canada, le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture et la chaire Lawrence Bloomberg pour leur soutien financier. L’article présente une synthèse des principaux constats issus de recherches réalisées en collaboration avec TieMei Li (Ottawa) et Art Durnev (Iowa).